

la
cgt
UFR

Union Fédérale des Retraités

de la Construction - Bois - Ameublement



EDITO Retraités HEUREUX ?

C'est du moins l'affirmation que certains médias distillent ! Nous savons très bien que cela n'a rien d'anodin et que c'est la préparation de l'opinion publique et plus précisément des retraités à des coupes sombres sur les pensions et donc de leur pouvoir d'achat. Sous couvert que les retraités sont en majorité propriétaires de leur logement, l'amalgame est vite fait ! Trop vite fait !

C'est volontairement omettre que depuis deux décennies les différentes réformes gouvernementales ont pour conséquence une baisse généralisée du niveau de vie de tous les retraités de 20% environ. C'est aussi oublier que la pension mensuelle moyenne tous régimes confondus est de 1 300 € bruts par mois pour les hommes et de 993 € pour les femmes et que début 2013 près d'1/4 des retraités percevaient moins de 800 €. Les pensions ne sont pas revalorisées depuis 3 ans et l'objectif du patronat demeure la baisse généralisée y compris des retraites complémentaires. Les retraités ne cessent de perdre du pouvoir d'achat, les factures sont toutes à la hausse (gaz, électricité, loyer, assurances) taxes sur les mutuelles de 7 à 14 %, ceci cumulé avec les dernières mesures fiscales qui ne vont pas dans le bon sens. Des millions de retraités ont des pensions inférieures au SMIC et pour certains ils vivent en dessous du seuil de pauvreté, de plus en plus ont recours aux associations caritatives pour se nourrir, certains connaissent le mal logé, quand ce n'est pas finir dans la rue. **Il n'est pas inutile de rappeler que les retraités ont participé au développement de la nation et à la solidarité entre générations et après de longues années de travail nous avons le droit à une retraite méritée et descente.** Les attaques sans cesse du pouvoir d'achat des retraités sont intolérables. Nous exigeons le rattrapage immédiat de 300 € par mois, la revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au niveau du SMIC à 1 700 € bruts, le rétablissement des pensions de reversion à 75% et le rétablissement de la demi-part. Ces mesures feraient que le « Retraité HEUREUX » devienne un début de réalité et plus seulement une affirmation mensongère. Mais nous savons aussi que cette réalité sera proportionnelle à la mobilisation que nous saurons créer pour la lutte avec une CGT plus forte.

Francis MILLET

Membre du Bureau de l'UFR



LA FAUSSE MODERNITÉ PAR LES RÉFORMES, luttons pour remettre ce monde à l'endroit !

RETRAITE

N° 81

AVRIL
2016

CONSTRUCTION | BOIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR L'UFR DE LA CONSTRUCTION DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT CGT



Compte-Rendu
de la **Commission Santé**
année 2015

PAGE 3



Vie des sections :
Echo de luttes syndicales
à Toulouse

PAGE 11

DANS CE NUMÉRO :

- Sommes-nous dans la nasse ??? ■ Interview : **Eric AUBIN**
- Interview croisé : **M. DIAMANTIS / S. PLECHOT** ■ La fausse modernité par les réformes ■ Vie des sections ■ Ils racontent notre histoire ...

www.ufrcba-cgt.com



? SOMMES-NOUS ?

DANS LA NASSE



Les salariés sont soumis aux lois **MACRON, REB-SAMEN** et au projet de loi **EL KHOMRI**, de casse du Code du Travail, présenté sans rire par la **Ministre comme une protection des salariés ...**

→ Au nom d'une mise en concurrence des salariés moyen/prétexte pour réaliser des marges financières au détriment de la reconnaissance de la valeur du travail et des conditions de vie des travailleurs ;

→ Au nom d'un capitalisme néolibéral dont les gouvernements sont complices ou incapables d'imposer des règles pourtant édictées dans les grands sommets mondiaux sur le développement durable et dont le social est une des composantes.

SOMMES-NOUS DANS LA NASSE ?

Non, mais rien ne nous sera octroyé.

→ **Nous devons retisser** les fils de la résistance et de la solidarité ;

→ **Nous devons retrouver** le chemin de l'action collective de masse pour établir un rapport des forces capable de s'imposer ;

→ **Nous devons l'organiser** ce qui prend du temps et suppose de la persévérance ;

→ **Nous devons retrouver** la fierté de ce que nous sommes, des travailleurs, des producteurs, des créateurs, alors que le capitalisme s'accroche à ses privilèges qui sont le plus souvent prédateurs de la nature et des êtres humains.

La monarchie financière n'est pas l'avenir, mais elle ne cèdera pas la place sans luttes.

■ **Robert BRUN** Bureau de l' UFRBCA

@ **Calendrier des CE :**
8 septembre
et 7 décembre

@ **Comité Général de Saint-Nazaire :**
12 et 13 mai 2016

@ **51^e Congrès :**
nos camarades Marie Anne RIALLAND et Jean Luc PLUMELET représenteront les retraités de la Construction du Bois et de l'Ameublement

Les retraités sont soumis à une baisse continue de leur pouvoir d'achat, à la dégradation de leur accès aux soins et les futurs retraités à l'allongement marche par marche de l'âge de départ en retraite. Nous en sommes à 62 ans + 1 pour les retraites complémentaires.

Les chômeurs sont accusés d'être la cause du chômage et des millions de précaires notamment les jeunes et les femmes galèrent de contrats de courtes durées en contrats de courtes durées, sans pouvoir construire une vie stable.

Les sans-papiers et les réfugiés sont soumis à la peur permanente de l'arrestation et de l'expulsion et quand ils trouvent du travail c'est à des conditions de salaires et de travail dignes du colonialisme.

ET AU NOM DE QUOI ?

→ Au nom de la mondialisation/globalisation de toutes les activités vers la rentabilité et le profit ;

→ Au nom du droit de pillage des ressources qu'exercent les grandes sociétés transnationales sur toute la planète ;

Directeur de la publication : Michel DIAMANTIS
Conception, réalisation : Michèle BRAMARDI
Imprimerie : BRUNHAUT





Compte - Rendu de la **COMMISSION SANTÉ** **ANNÉE 2015**

**LA COMMISSION
REMERCIÉ
TOUS CEUX
QUI ONT CONTRIBUÉ
À CE PROJET !!!**

A la suite de la formation d'une « COMMISSION SANTÉ » en décembre 2014, nous avons pris la décision de travailler sur les nouveaux décrets de loi sur la SANTÉ que la Ministre s'empresse de passer sans concertation des usagers et travailleurs qui financent largement les Caisses Sociales.

En février, première réunion de cette **COMMISSION**, les camarades nomment un certain nombre de revendications sur le sujet des droits, des besoins, des informations que nos retraités attendent de la part de la CGT.

La journée de la femme au travail était

présente dans nos débats pour apporter et renouveler les revendications spécifiques et générales que notre syndicat soutien avec conviction.

En mai, nous nous sommes réunis en Comité Général à ARRAS, pour travailler sur la reconnaissance du **SUINI MÉDICAL POST PROFESSIONNEL**. De nombreux

intervenants de Santé Sociale nous ont expliqué l'importance, les méthodes et les conséquences du SMPP pour les retraités et futurs retraités. Notre Commission s'est mise en ordre de marche pour établir un flyer sous forme de guide pour informer les travailleurs exposés aux conditions difficiles et malsaines.

Pour parvenir à ce guide, une nouvelle réunion s'est imposée avec la présence de camarades actifs et de **Laurent ORLICH**. Avec notre Secrétaire, nous avons établi une programmation d'études pour la réalisation de cet outil afin que nos syndiqués soient en mesure de défendre leurs droits. Le travail sur le SMPP se poursuit au second semestre.



■ Gérard GARNON CE UFRBCA

LE DEVENIR DES

RETRAITES,

Nous te remercions de répondre aux questions que se pose l'UFRBCA.

Ta position de

**NÉGOCIATEUR
SUR LES RETRAITES**

te met au premier rang pour pouvoir nous apporter les éclaircissements.

Le COR souffle le chaud et le froid sur le devenir des retraites.

La société moderne, en fin de compte, peut-elle financer les retraites ou sommes-nous encore là devant un des mythes que l'idéologie dominante serine à longueur de temps ?



INTERVIEW

ERIC AUBIN

Tout d'abord il faut se rappeler que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a été mis en place en 2000 et qu'il est chargé d'établir des analyses et des études qui sont des références dans le domaine des retraites. C'était un endroit plutôt consensuel jusqu'à maintenant. Les rapports ont été souvent validés à la quasi-unanimité du Conseil. L'évolution principale du COR, c'est qu'au départ, ses rapports étaient établis selon des hypothèses de croissance, de chômage, de situation économique qui étaient partagées. En terme de chômage l'hypothèse qui avait été retenue par le COR était une hypothèse de 4,5 % de taux de chômage sur le long terme. La CGT avait proposé une hypothèse à 3 %, le Patronat proposait à l'inverse que les hypothèses soient faites sur la base de 7 %. Pourquoi ce jeu sur les hypothèses ? Tout simplement parce que le rapport qui est rendu est complètement différent selon que l'on a une hypothèse de croissance élevée et un taux de chômage faible, par

opposition à un taux de croissance faible et donc un taux de chômage élevé. L'objectif du patronat dans ce conseil était de prendre les hypothèses les plus noires pour avoir des préconisations ou des analyses qui visent, finalement, à remettre en cause les régimes de retraite, leurs financements y compris l'âge de départ à la retraite. Chaque jour était une bagarre autour de ces questions d'hypothèses.

En 2007, le COR a changé un peu son fusil d'épaule en acceptant que, finalement, on abandonne l'hypothèse de 3 %. Il restait trois hypothèses qui étaient 4,5 %, 7 % l'hypothèse centrale, et une variante à 10 % qui était, elle aussi une proposition patronale. Voilà la première évolution dans le sens des revendications patronales.

En 2012, une offensive patronale se déclenche pour revenir sur ces dernières hypothèses. Le dernier épisode du COR va vers les revendications du MEDEF : abandonner l'hypothèse de 4,5 % de chômage à long terme et d'aller plutôt vers un taux à 7 %. Il faut comprendre que l'un des rôles

donné au COR, depuis la dernière loi sur les retraites, est de fournir un rapport au comité de suivi des retraites.

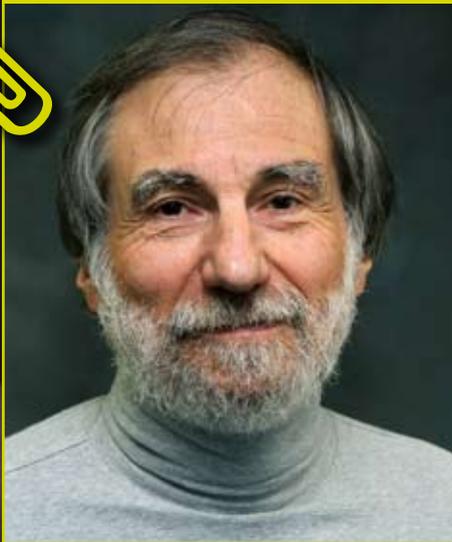
Ce Comité de suivi des retraites, présidé par Yannick MOREAU, ancienne Présidente du COR, est chargé de faire un rapport au Gouvernement sur l'évolution de nos régimes de retraites et de faire des préconisations. Si le rapport du COR est pessimiste sur la croissance, sur le taux de chômage, le rapport qui sera rendu au Comité de suivi et dont il va s'inspirer, rendra un rapport au Gouvernement qui visera à revoir le régime de retraite pour finalement durcir les conditions d'accès à la retraite. Quand on dit durcir les conditions d'accès à la retraite, c'est notamment la question de l'âge qui se pose dans le débat ambiant sur 2017. Revient aussi sur la table la question du niveau de retraite puisque l'un des objectifs affichés par le patronat, et que pourrait reprendre le Comité de suivi des retraites, c'est notamment d'aller vers des régimes à cotisations définies, tels qu'ils existent dans d'autres pays européens. Du

PARLONS-EN !



PROPOS RECUEILLIS PAR :

Michel
DIAMANTIS



SECRETÉNAIRE GÉNÉRAL UFRCSA

Eric **AUBIN**

coup, on aurait une même assiette pour des besoins qui seraient plus importants pour une population qui vieillit, des retraités qui vivent de plus en plus longtemps et qui sont de plus en plus nombreux. Donc si on garde la même assiette, on a forcément « besoin » pour assurer l'équilibre des régimes de descendre le niveau des pensions. C'est la raison pour laquelle la CGT a écrit d'ores et déjà au Président du COR pour lui dire que si de telles hypothèses étaient retenues on se désolidarisait du rapport qui sera rendu prochainement.

Voilà pourquoi on peut considérer que le COR a une vision qui évolue dans le mauvais sens aujourd'hui et que finalement le consensus qui était créé depuis 2000 arrive à son terme.

QUESTION

Ce raisonnement du COR ne tient pas compte de l'augmentation de productivité qui permet à moins d'actifs de produire plus de richesses aujourd'hui, comme on a pu l'observer dans le passé.

ERIC AUBIN

On nous rebat les oreilles avec la question du ratio du nombre de retraités par rapport au nombre d'actifs qui doivent financer les retraites des retraités de plus en plus nombreux sans mettre en parallèle l'augmentation de la productivité. Effectivement on sait que s'il fallait 20 personnes pour construire une voiture hier, il en faut nettement moins aujourd'hui. Finalement, on a une augmentation de la part de richesses créées par salarié. On peut, à partir de là, considérer que les retraites peuvent être financées dans notre pays. La question qui se pose, c'est d'abord quel choix de société on veut construire demain, quelle part prendre du PIB pour financer nos retraites. C'est de ça qu'il faut discuter, puisque il ne serait pas anormal de consacrer plus de part de PIB aujourd'hui à partir du moment où il y a plus de retraités. Les retraités vieillissent, mais la productivité s'accroît.

Il nous faut mettre en parallèle le niveau des dividendes versé aux actionnaires

pour se rendre compte que le financement est tout à fait possible. Mais on a face à nous un MEDEF qui n'a jamais accepté la création de la Sécurité Sociale en 45 et qui finalement continue la bagarre menée pour détricoter la Sécurité Sociale, son financement, et remettre en cause les éléments de solidarité pour aller vers des systèmes qui reposeraient sur de l'assuranciel. On sort complètement de la conception même de la Sécurité Sociale telle qu'on l'a voulue après-guerre.

QUESTION

Jusqu'où, d'après toi, le MEDEF est-il capable d'aller aussi bien au COR que dans les négociations sur les différents régimes de retraites ?

ERIC AUBIN

La difficulté aujourd'hui, est que le MEDEF n'est pas seul à porter des mesures qui auront de graves conséquences pour les retraités. Je pense notamment à la CFDT qui prône une réforme systémique de nos régimes de retraite qui vise finalement à aller vers des régimes à cotisations définies. Ils disent, comme le MEDEF, qu'il y a un problème de compétitivité, qu'il faut baisser les cotisations sociales etc. Ils arrivent au même but. MEDEF et CFDT cherchent à aller vers des systèmes à cotisations définies. On a tous en tête l'exemple suédois avec les comptes notionnels. C'est un régime finalement qui prévoit un départ à la retraite à partir de 61 ans, mais cet âge de départ varie en fonction de l'espérance de vie de la génération à laquelle on appartient. Plus l'espérance de vie est longue, moins on perçoit de retraite. La crise que l'on vit depuis 2007 aboutit à ce qu'en Suède le gouvernement soit obligé d'intervenir. Malgré cette intervention, les retraites ont baissé de 7 % ! Tout est cohérent dans la tête du MEDEF : la question du report de l'âge légal de départ à la retraite, le cumul emploi retraite pour pallier aux basses retraites. Tout est construit pour faire en sorte que les salariés puissent avoir une activité à côté de la retraite pour survivre. Il faut s'interroger sur tous ceux qui ne seront pas en état de santé satisfaisant pour avoir une activité à la retraite. Ce que l'on constate depuis 1993, première réforme BALLADUR, c'est le report de l'âge de départ en retraite accompagné d'une chute très forte du taux de >>>



ENGAGÉ POUR LE BTP

RETRAITE

PRÉVOYANCE

SANTÉ

ÉPARGNE

ASSURANCES

ACTION SOCIALE

VACANCES

 **PRO BTP**
GROUPE

LE DEVENIR DES RETRAITES, PARLONS-EN (SUITE)

remplacement c'est-à-dire du montant de sa retraite par rapport à son dernier salaire perçu. Il s'agit des conséquences des dernières mesures prises. Il en existe plusieurs : les 25 meilleures années plutôt que les 10 meilleures, l'indexation sur les prix plutôt que sur les salaires, et les droits familiaux et conjugaux mis en cause. Malheureusement, je dirais dans la foulée, on a la même chose pour ce qui relève des « partenaires sociaux », puisque dans les retraites complémentaires on a des négociations qui viennent de se tenir. Je sais que l'UFR a déjà relaté le résultat de ces négociations. On constate qu'on est là aussi sur un mécanisme qui vise à faire partir plus tard les salariés en retraite tout en maintenant l'âge légal à 62 ans. Il y aura des coefficients de majoration et de minoration, mais il y aura aussi des abattements pour l'ensemble des salariés qui voudraient partir à l'âge où ils obtiennent le taux plein. Quelqu'un, à 62 ans, qui a son taux plein, s'il ne veut pas subir l'abattement de 10 % pendant trois ans, sera contraint de travailler un an de plus. C'est signé par trois organisations syndicales la CFDT, la CFTC et la CGC.

QUESTION

L'UFR craint que cette démarche inaugurée par l'accord ARRCO-AGIRC, se généralise sur l'ensemble du système de retraite. Puisque l'âge de départ est de 63 ans pour les complémentaires, nous craignons qu'il soit aligné aussi à 63 ans pour le régime général.

ERIC AUBIN

Les acteurs sociaux ont signé un accord qui vise à faire partir plus tard les salariés, mais si jamais demain l'âge légal passait à 63 ans, l'abattement s'appliquerait jusqu'à 66 ans. Ce mécanisme vaut quel que soit l'âge légal de départ en retraite. Systématiquement on aurait un malus de trois ans de plus que l'âge auquel on a son taux plein. Quelqu'un qui a son taux plein à 64 ans verra son abattement de 10 % jusqu'à 67 ! C'est un mécanisme hyper dangereux pour l'avenir et notamment pour l'âge à partir duquel on pourra partir. Ce que construisent à la fois le gouvernement et les signataires de ces accords sur les retraites complémentaires, c'est une paupérisation des retraités qui les amènera à devoir travailler plus longtemps pour pouvoir vivre décemment. Sachant que dans le privé on a moins d'un salarié sur deux qui est au travail au moment où il fait valoir ses droits à la retraite. Il ne faut jamais oublier que les dernières années de la vie professionnelle, c'est souvent le chômage.

QUESTION

Tu as souligné les dangers des comptes notionnels, mais dans l'immédiat, le danger n'est-il pas la généralisation des retraites par points sur le modèle ARRCO et AGIRC ?

ERIC AUBIN

L'avantage en France c'est qu'on peut avoir un retour sur expérience sur ARRCO et AGIRC qui sont des régimes de retraite par répartition et par points. Ce que l'on constate c'est que le premier effet de ces régimes par points est que l'ensemble de la carrière compte. Quand on est au travail, on acquiert des points, si on n'est pas au travail, on ne gagne pas de points. Il existe des mécanismes de solidarité face au chômage, mais dans le même temps, seuls 43,3 % des demandeurs d'emploi sont indemnisés. On a ce premier écueil à éviter sur ces régimes. On a aussi une mesure de 1993 qui a consisté à prendre les 25 meilleures années plutôt que les 10 meilleures. Vingt ans après, on a constaté que cela occasionnait une baisse de plus de 15 % sur le montant des pensions. Imaginons que l'on passe des 25 meilleures années à l'ensemble de la carrière, on aurait forcément une baisse considérable du niveau des pensions tout simplement parce qu'aujourd'hui on a des carrières qui ne sont pas des carrières stables, continues. On a des périodes de chômage et des périodes d'activité. On a des jeunes qui rentrent tardivement sur le marché du travail à partir de 27 ans sur les emplois stables. On a des seniors qui sortent prématurément des entreprises parce qu'ils sont jetés du marché du travail et des entreprises. Sur des régimes par points, il y a un prix d'achat du point et une valeur de service. Il sera facile pour qui voudra baisser le niveau des pensions pour équilibrer les caisses d'agir soit sur la valeur d'achat du point en l'augmentant, soit sur la valeur de service en l'abaissant. Dans la dernière négociation retraite ARRCO et AGIRC qui vient de se terminer, le MEDEF nous faisait remarquer que l'âge d'équilibre des régimes de retraites, c'est-à-dire l'âge à partir duquel on peut partir sans créer de

déficit, est de 64 ans et demi. Aujourd'hui, on pousse les gens à partir à 63 mais ça ne règle pas la question du financement de nos régimes. On reste toujours en déficit. Demain, on risque fort de nous repousser l'âge de départ en lien avec l'âge d'équilibre des régimes. Le MEDEF ne veut pas mettre un sou de plus sur la table pour financer nos retraites, il va nous falloir l'imposer. Tout l'enjeu est de trouver des ressources nouvelles pour créer les conditions d'avoir un niveau de retraite servie qui permette de vivre dignement et de partir à un âge raisonnable. Aujourd'hui, un âge raisonnable n'est certainement pas 62 ans puisque plus de la moitié ne sont déjà plus en activité à 60 ans !

QUESTION

Devant ce constat assez noir comment vois-tu l'action de la CGT ?

ERIC AUBIN

La question des retraites est sur la table depuis plusieurs décennies. On a vécu des grands mouvements sociaux. Il faut se rappeler de 2003, 2007, 2010. Il y a eu des mouvements importants qui ont évité le pire même si on ne peut pas considérer qu'on a gagné. Si on reprend le gros conflit de 2010, on est passé de 60 à 62 ans. On n'a pas obtenu satisfaction, mais néanmoins ils voulaient aller bien au-delà de 62 ans. Il faut continuer de considérer que seul le rapport de force permettra de changer la donne. On est en difficulté sur la construction de ce rapport de force, mais le premier travail de la CGT est d'informer les salariés et de former nos militants aux questions de retraite. Ces questions peuvent apparaître complexes pour le salarié et le militant lambda. On sera amené, de nouveau, à mon sens, à se mobiliser pour éviter que l'âge de départ et les conditions de la retraite soient pires encore. L'objectif que s'assigne la CGT, c'est de revenir à une retraite à 60 ans avec prise en compte de la pénibilité du travail avec un âge de départ inférieur à 60 ans. En effet, à partir de 55 ans dans les professions de la Construction, du Bois et de l'Ameublement, il y a un décrochage et les salariés sont mis en dehors du marché du travail, en dehors des entreprises parce qu'ils ne peuvent plus, tout simplement, effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Tous ces enjeux sont très lourds et notre devoir est de porter ce message auprès des salariés, de construire le rapport de force et de leur faire mesurer les enjeux qui sont aujourd'hui sur la table.

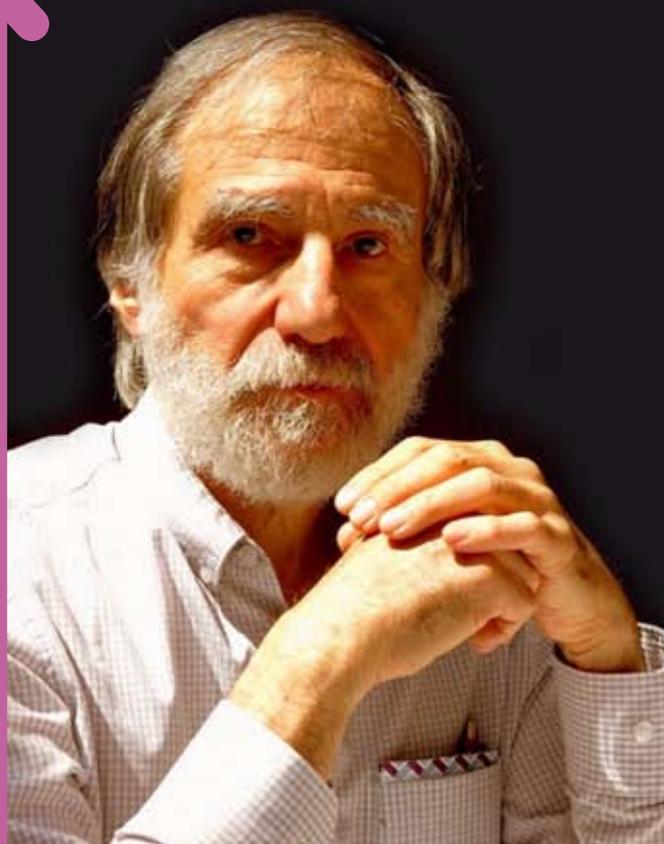
MICHEL DIAMANTIS

Je suis certain que les lecteurs de RCBA, mieux informés grâce à toi, seront à la hauteur des enjeux.



INTERVIEW CROISÉ **SERGE PLECHOT**

MICHEL DIAMANTIS



METTRE EN CONNEXION LES EXPÉRIENCES DE TOUS

MICHEL DIAMANTIS

Pour renforcer la CGT quelles impulsions peut-on donner ensemble ?

SERGE PLECHOT

En cette période de préparation de notre 51^e Congrès Confédéral, la question de l'élargissement de nos forces est primordiale. Au moment où les droits pour toutes les catégories s'amenuisent (*conséquences directes des politiques d'austérité des différents gouvernements*) il serait absurde de ne pas prendre en compte le syndicalisme retraité. Je souhaite l'implication des retraités dans les différents secteurs de notre Fédération. Je tiens à rappeler l'engagement pris par la Fédération lors de la tenue du Congrès de l'UFR en Tunisie, à savoir de « vendre » la continuité syndicale auprès des syndicats d'actifs.

Je propose d'alerter les syndicats et les relais fédéraux par une circulaire afin de sensibiliser l'ensemble de notre organisa-

tion. De plus, il paraît nécessaire qu'une CEF se tienne sur ce sujet. La Fédération veut améliorer sa coopération avec l'UFR dans tous les domaines. La parution d'un document concernant le Suivi Médical Personnalisé est à prendre en exemple.

MICHEL DIAMANTIS

C'est vrai, nous sommes sur la bonne voie. Néanmoins, des progrès restent à faire. Par exemple l'UFR n'est pas consultée par les instances fédérales sur ses prises de positions au sein de PRO BTP relatives à des sujets concernant au premier chef les retraités comme les retraites, les mutuelles, les vacances.

SERGE PLECHOT

Je comprends le sens et l'orientation de tes remarques. Toutefois la Fédération a opté pour un rajeunissement des administrateurs dont la limite d'âge est fixée à 70 ans par PROBTP. Le besoin de faire cir-

culer les informations peut se faire au travers de la Commission Protection Sociale, il suffit que l'UFR en fasse la demande. Je confirme la volonté fédérale de mettre en connexion les expériences de tous. La prise en compte de la continuité syndicale et la plus large participation de l'UFR à la vie de la Fédération sont des urgences.

Un élargissement de la représentativité de l'UFR au sein de la prochaine CEF sera proposé lors de notre prochain Congrès.

PROPOS RECUEILLIS PAR :

Jean-Claude
GUÉRINEAU

MEMBRE
DU BUREAU
DE L'UFR



SANTÉ

Construisons l'avenir ensemble !

**Les mutuelles doivent renforcer leurs liens,
unir leurs forces et fédérer leurs moyens.
Notre avenir passe par une politique de partenariat,
respectueuse de l'identité de chacun.**

Rejoignez-nous.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79000 Niort.



LA FAUSSE MODERNITÉ PAR LES RÉFORMES ...

« Réformons, réformons » voici, en résumé, la matrice du discours ambiant tenu, à quelques variantes près, depuis des années par les experts auto-désignés de la pensée unique. Ces derniers intervenant quotidiennement dans les différents médias. Que veulent-ils dire par réforme et pour quelle ambition économique ? Pour satisfaire qui ?

En fait, il s'agit d'un véritable pilonnage idéologique tendant à démontrer que vu la situation du monde, en dehors de la politique économique et sociale menée par les différents gouvernements qui se succèdent depuis des décennies, aucune autre n'est possible. Il faut réformer pour être dans les standards mondiaux !

Exit les milliers de milliards de dollars qui vont se cacher dans les paradis fiscaux et les centaines de milliards d'euros donnés aux patrons pour créer de l'emploi, le problème n'est pas là ! C'est à cause du coût du travail trop élevé et des charges (*entendez : cotisations sociales*) qui nous empêchent d'être compétitif en France par rapport aux autres pays.

Donc : haro sur le salaire et la protection sociale, ces pelés et ces galeux d'où nous viennent toutes entraves à l'augmentation du profit ! Le mot d'ordre de tous ces penseurs à la petite semaine, mais bien rémunérés, est : **réformons pour entrer dans la modernité ! Mais quelle modernité ?**

QU'ENTENDENT-ILS PAR RÉFORME ?

Sur le plan social :

Casser tout l'édifice construit au cours du 20^e siècle reposant en grande partie sur le Code du Travail mis en place en 1910 et étoffé par les grandes luttes notamment 36 et 68 sans oublier l'apport du CNR ainsi que les luttes dans les grandes entreprises telles que chez Renault pour les congés payés. Ajoutons à ce bilan le combat victorieux qui a fait baisser, à plusieurs reprises, la durée du temps de travail permettant ainsi d'arracher le travailleur à sa machine pour lui donner du temps pour sa famille, ses loisirs, sa culture. La loi sur la retraite

à 60 ans était, en plus de son aspect social, un droit à une vie décente après une carrière professionnelle utile à l'économie du pays. Bien que controversée, la loi sur les 35 heures n'était pas une réformette.

Au nom de la concurrence libre et non faussée capitaliste, tout cet édifice social doit être remis en cause.

Sur le plan économique :

Petit rappel

La fin de la deuxième guerre mondiale révélant la duplicité du patronat de notre pays se vautrant dans la collaboration avec l'ennemi, a fait que celui-ci en est sorti idéologiquement affaibli. Ce qui a mis le patronat partiellement sur la touche et a permis au programme du CNR, tant par son contenu économique que social, d'être le programme de redressement de la France. Le plan de nationalisation des entreprises collaboratrices (*RENAULT, etc.*) ainsi que les statuts publics d'EDF-GDF, des Charbonnages de France, de la SNCF, auquel s'ajoute un secteur bancaire conséquent, a été le dispositif qui a donné à ces entreprises une autorité reconnue sur le plan mondial pour leur efficacité économique. Par la suite, FRANCE-TÉLÉCOM ET FRAMATOME (*devenu AREVA*) sont venus renforcer le domaine industriel public. Aujourd'hui une majorité de ces entreprises est passée, tout ou partie, dans le domaine privé.

A cette époque, la richesse issue du fruit de la production a été mise au service des besoins de la nation, ce qui a permis un redressement économique rapide abondant rapidement les besoins sociaux (*allocs, santé, retraites*). Les pensions de retraite sont venues empêcher les anciens de vivre dans la misère.

Faisons un constat

Ce qui était possible à la fin des années quarante, à la sortie d'une guerre qui avait complètement détruit les structures économiques : on a redressé ce pays et mis en place un dispositif social moderne rendu rapidement opérationnel. Alors qu'aujourd'hui, à l'ère de la quatrième révolution industrielle marquée par l'intervention du numérique, multipliant les richesses, tout ce qui touche au domaine

social doit être ramené à son minima. Il y a un sacré raté dans la mécanique propulsant la modernité. **Faisons une radiographie de notre dispositif économique actuel et voyons au service de qui il est.**

A entendre nos experts en expertise de la prospective ou, plus simplement, nos bonimenteurs, l'Etat doit s'effacer devant la conduite naturelle du monde par la loi régulatrice au service de tous découlant des marchés. La vieille antienne de la main invisible des marchés qui déverserait le bien-être pour tous, chère aux économistes anglo-saxons du 19^e siècle, a la peau dure. Elle sert toujours de faire-valoir pour endormir les gogos.

Résumons cette « philosophie » en une phrase : aucune activité touchant à l'économie, la Santé, le Social, la Culture, les Loisirs, le Sport ne doit avoir de raison d'être que si le capitalisme y a prélevé son péage ou sa dîme. Voici ce qui justifie l'existence de ces parasites économiques que sont les investisseurs capitalistes.

En vertu de ce principe, aujourd'hui, tout ce qui fait obstacle à cette recherche du profit maximum doit être anéanti ! Pour nos perroquets de service, les lois sur l'allongement du départ à la retraite ainsi que le gel des pensions de celle-ci, la baisse des indemnités des chômeurs, la destruction du Code du Travail gommant un siècle et demi de progrès social, sont des mesures qu'ils considèrent allant dans le sens des bonnes réformes. Pour les capitalistes, leurs fondés de pouvoir alternant à la direction de l'Etat et leur larbins dans les médias, c'est ça être moderne. Va-t-on laisser ces prédateurs nous ramener à l'époque de la servitude où le travailleur allait louer ses services (*sa force de travail*) à la semaine voire la journée ? **Ressaissons-nous, élevons par nos explications le niveau de conscience qui conduira à la lutte pour remettre ce monde à l'endroit en le replaçant dans le sens de l'histoire.**



Pierre
LE PAGE

MEMBRE
DE LA CE DE L'UFR



Nous sommes une section de retraités qui compte entre dix et quinze adhérents selon les années, plusieurs de nos camarades continuent de cotiser chez les actifs et d'autres changent de régions. Nous assistons à toutes les manifestations à l'appel de la CGT. Cette année nous avons été servis, car le Maire de Toulouse avait décidé de nous expulser de la Bourse du Travail. Le 19 février 2015 notre Secrétaire Général recevait une lettre qui nous signifiait que nous devions quitter les locaux pour le 30 juin 2015. Tous les camarades ont décidé de manifester devant les fenêtres du Conseil Municipal place du Capitole avec des bidons pour faire le plus de bruit possible. Ce jour-là nous avons été gazés. Nous étions environ 500 manifestants. Du fait que nous n'avions aucune réponse de la municipalité nous avons continué à foutre la pagaille aux Conseils Municipaux suivants ou nous étions de plus en plus nombreux. En juin, le Maire reconnaissait l'utilité sociale des syndicats. Enfin par courrier du 21 juillet 2015 l'adjoint au Maire Sacha BRIANT, je cite : « *Le dispositif d'hébergement que nous connaissons a vocation à se poursuivre* ». Et que le courrier d'ultimatum du 20 février « *N'a plus lieu d'être* ».

Je crois, camarades, qu'il faut rester vigilant car tous veulent affaiblir la CGT. Et soutenez par votre présence ceux qui luttent.

■ **Jean-Pierre MASSIET** Responsable des retraités TOULOUSE

VIE DES SECTIONS

Restructuration dans **LES VOSGES**

Les camarades étaient en nombre insuffisant pour militer dans une structure de branche. Ils se sont donc regroupés en inter-professionnelle tout en gardant chacun leur spécificité. Écoutons le témoignage d'André, qui est l'artisan de ce rapprochement autour de l'Union Locale de Raon-l'Étape : « *Le fait d'avoir formé une section multi-professionnelle à Senones a fait que Raon-l'Étape ait suivi. Je suis toujours au bureau de l'UL de Raon. Cette réunion permet le rattachement des deux sections à l'UL de Raon-l'Étape. Les statuts ne sont pas encore de retour. Ensuite, je fournirai la liste des membres à l'UL pour mettre à jour le Cogitiel. Pour le paiement des cotisations à l'UL, nous déciderons en réunion où les cotisations seront versées pour la fédé. A chaque réunion des syndicats à l'UL, tous les 2 mois, nous assurerons la présence de deux camarades au minimum. Bien sûr, je suis au bureau et également secrétaire adjoint de l'USCBA Vosges et au bureau de l'URCBA Lorraine* ». Nous devons fixer 2 à 3 rencontres. De plus, je vais voir à ce qu'une journée d'étude puisse se faire comme la première. Nous aurons bientôt Internet. Nous avons l'adresse, reste l'accord du Maire. Le local se trouve au-dessus de la mairie.

Le 10 mars, nous avons rassemblement devant la préfecture d'Épinal à 11 heures et l'après-midi se tenait le Congrès de notre USR Vosges. Je représenterai ma section à la CE. Il y a deux ans le groupe était à la dérive. Tout reparti. Avec le nouveau Secrétaire et la Trésorière nous avons fait appel aux journalistes sur ce qui va arriver : fermetures de l'hôpital, de l'EHPAD et du collège prévues dans 2 ou 3 ans. **Cela a permis à la population de savoir que la CGT et encore là !**

■ **André HILDENBRAND** Section de Senones/Raon VOSGES



ILS RACONTENT NOTRE HISTOIRE ...

ANNIE LACROIX RIZ



Dans : « **Scissions syndicales, réformisme et impérialismes dominants 1939-1949** », l'historienne **ANNIE LACROIX-RIZ** traite du rapport du syndicalisme avec la période de guerre et de l'immédiat après-guerre. En cinq parties elle dissèque les moments importants, les ruptures, le rôle des syndicats en liaison avec les événements et les dirigeants politiques. Les scissions de la CGT en 1939 et 1947 font l'objet d'un examen particulier, ainsi que le rôle des impérialismes pour promouvoir un syndicalisme réformiste non seulement en Europe mais également dans les pays dominés par le colonialisme européen.

ANNIE LACROIX-RIZ éclaire cette période que peu d'historiens ont traitée. Son livre en est que plus intéressant.

Nous pouvons le trouver aux éditions « **Le temps des cerises** ». Il fait 250 pages, son prix est de **15 EUROS**.

MICHEL ETIÉVENT



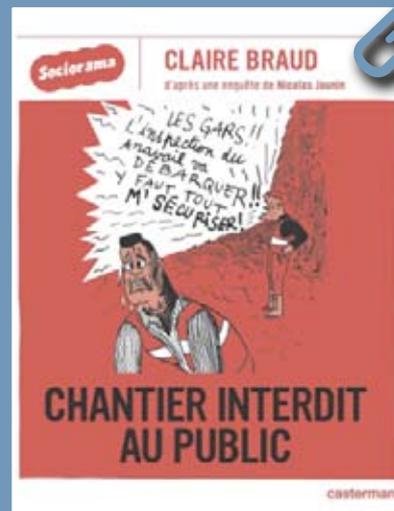
En prolongement de son livre sur Ambroise CROIZAT, **MICHEL ETIÉVENT** nous conte l'histoire d'un autre Ministre qui a mis en œuvre le programme de la résistance : « **Marcel PAUL** ».

Marcel PAUL c'est l'histoire extraordinaire d'un enfant trouvé qui à force de volonté et de luttes a été chargé du Ministère de la Production en 1945 à une époque où il fallait reconstruire. Il est à l'origine de la nationalisation des entreprises privées de l'électricité et du gaz, devenues EDF/GDF.

Le livre de **MICHEL ETIÉVENT** est suivi d'une interview inédite de **Marcel PAUL**.

Nous pouvons nous procurer ce livre auprès de **MICHEL ETIÉVENT**
Immeuble Le Doron
520 Avenue des Thermes
73600 - SALINS LES THERMES
Mail : michel.etievent@wanadoo.fr
14 EUROS
frais de port compris.

CLAIRE BRAUD



Enfin nous vous signalons une bande dessinée sur le secteur de la Construction « **Chantier interdit au public** » réalisée par **CLAIRE BRAUD**

Nous pouvons nous le procurer aux éditions **Sociorama**.



FAITES VOTRE JOURNAL !!!

Votre expérience, votre avis, vos idées sont les bienvenus !

propos du pouvoir d'achat des retraités, de la situation des chômeurs âgés, de la pénibilité et du suivi médical ... Faites-nous part de vos expériences, de vos actions et de vos réflexions en remontant l'information à « **Retraite Construction Bois** » - soit par courrier à Montreuil, - soit par Internet.



www.ufrcba-cgt.com